# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



according to WHMIS 2015 and ANSI Z400.1-2010

WEICON HP Résine Epoxy Durcisseur

## **Rubrique 1. Identification**

Identificateur de produit : WEICON HP Résine Epoxy Durcisseur

Code du produit : 103902

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Durcisseur pour résines.

Données relatives au

fournisseur

: WEICON GmbH & Co. KG Königsberger Str. 255

48157 Münster Germany

Phone: +49 251 93220 Fax: +49(0)251 / 9322 - 244 Internet: www.weicon.de

Adresse email de la personne responsable pour

cette FDS

: msds@weicon.de

#### **Contact national**

WEICON Canada Inc. 20 Steckle Place, Unit 20 Kitchener, Ontario N2E 2C3, CA

www.weicon.ca

E-mail: info@weicon.ca Telephone: +1-519-896-5252 Telefax: +1-519-896-5254

: \*\*\*ZU ÜBERSETZEN\*\*\* Numéro d'appel d'urgence

## Section 2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange : CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION

RÉPÉTÉE - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement

Mentions de danger : H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Date d'édition/Date de révision Version :1 : 2/21/2023 Date de la précédente édition : Aucune validation 1/16

## Section 2. Identification des dangers

: P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage.

P260 - Ne pas respirer les vapeurs.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

Intervention

: P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. P304 + P340, P310 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301 + P310, P330, P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à

l'eau.

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. P305 + P351 + P338, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Stockage** : P405 - Garder sous clef.

Élimination : P501 - Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

## Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Mélange

Nom des composants	% (p/p)	Numéro CAS
Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-{[2-(pipérazin-1-yl)éthyl] carbamoyl}propyle	≥30 - ≤60	68683-29-4
Quartz	≥30 - ≤60	14808-60-7
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis(methylamine)	≥5 - ≤10	113930-69-1
dioxyde de titane	≥1 - ≤5	13463-67-7
alcool benzylique	≥1 - ≤5	100-51-6
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	≥1 - ≤5	2855-13-2
Acides gras de tallöl, produits de la réaction avec du 4,4'-propane-2,2-diylbisphénol, du (chlorométhyl)oxirane, de l'oxyde de méthylphényle et d'oxiran-2-ylméthyle et de la 3,6-diazaoctane-1,8-diamine	≥1 - ≤5	186321-96-0
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	≥1 - ≤5	90-72-2
2-pipérazin-1-yléthylamine	≥1 - ≤5	140-31-8
3-aminopropyltriéthoxysilane	≥1 - ≤5	919-30-2
Oranger doux, extraits	≥0.1 - ≤1	8028-48-6

Date d'édition/Date de révision Version :1 2/16 : 2/21/2023 Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

## Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Ranges if listed above for hazardous ingredient(s) are prescribed ranges. The actual concentration(s) or actual concentration range(s) are being withheld as a trade secret.

There are no additional ingredients present which, within the current knowledge of the supplier and in the concentrations applicable, are classified and hence require reporting in this section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

#### Section 4. Premiers secours

#### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Inhalation

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Ingestion

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurezvous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Ingestion**: Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Date d'édition/Date de révision: 2/21/2023Date de la précédente édition: Aucune validationVersion: 1

#### **Section 4. Premiers secours**

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

# Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes

peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous

surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques

: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les

vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

#### Voir Information toxicologique (section 11)

## Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

: L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances

suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote composés halogénés oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Date d'édition/Date de révision : 2/21/2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 4/16

## Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

### Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

#### Pour les secouristes

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

# Précautions pour la : protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

# Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

### Rubrique 7. Manipulation et stockage

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

# Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

#### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu

Date d'édition/Date de révision : 2/21/2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 5/16

### Rubrique 7. Manipulation et stockage

ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

### Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des composants	Limites d'exposition
dioxyde de titane	CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2021).  TWA: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: Poussière totale  TWA: 3 mg/m³ 8 heures. Forme: respirable fraction  CA Quebec Provincial (Canada, 6/2021).  TWAEV: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: Poussière totale  CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).  8 hrs OEL: 10 mg/m³ 8 heures.  CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).  TWA: 10 mg/m³ 8 heures.  CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).  STEL: 20 mg/m³ 15 minutes.  TWA: 10 mg/m³ 8 heures.
alcool benzylique	OARS WEEL (États-Unis, 1/2021). TWA: 10 ppm 8 heures.

# Contrôles techniques appropriés

: Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

#### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

# Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

#### Protection de la peau

 Date d'édition/Date de révision
 : 2/21/2023
 Date de la précédente édition
 : Aucune validation
 Version
 : 1
 6/16

 antérieure

## Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. Recommandé : 1 - 4 heures (temps avant transpercement): caoutchouc nitrile; 4 - 8 heures (temps avant transpercement): Viton®/caoutchouc butyle

**Protection corporelle** 

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée

: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** 

: En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Recommandé : filtre de vapeurs organiques (Type AX) et à particules

## Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques

**Aspect** 

État physique : Liquide. Couleur Jaune. [Pâle] Caractéristique. Odeur Seuil olfactif : Non disponible. pН : Non applicable. Point de fusion/point de : Non disponible.

congélation

: Non disponible.

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Point d'éclair : Vase clos: >100°C (>212°F)

Taux d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité : Non disponible. : Non disponible.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou

d'explosivité

Pression de vapeur

	Pre	ession de va	apeur à 20 °C	Pre	ession de v	vapeur à 50 °C
Nom des composants	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
Oranger doux, extraits	1.4	0.19				
octaméthylcyclotétrasiloxane	0.99	0.13				
décaméthylcyclopentasiloxane	0.25	0.033				
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl) phénol	0.06	0.008	EU A.4			
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl) phénol	0.06	0.008	EU A.4			
alcool benzylique	0.05	0.0067				
2-pipérazin-1-yléthylamine	0.04	0.0053				
3-aminométhyl- 3,5,5-triméthylcyclohexylamine	0.01	0.0013	OECD 104			
m-phénylenebis(methylamine)	0.01	0.0013	OECD 104			

Date d'édition/Date de révision Version :1 : 2/21/2023 Date de la précédente édition : Aucune validation 7/16 antérieure

WEICON HP Résine Epoxy Durcisseur

## Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques

propylidynetriméthanol 0 0

Densité de vapeur relative : Non disponible.

Densité relative : Non disponible.

Masse volumique : 1.4 g/cm³ [20°C (68°F)]

Solubilité(s) :

Non disponible.

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Coefficient de partage: n- : Non applicable.

octanol/eau

Température d'auto-

inflammabilité

Nom des composants	°C	°F	Méthode
Oranger doux, extraits	235	455	EU A.15
2-pipérazin-1-yléthylamine	>300	>572	
décaméthylcyclopentasiloxane	372	701.6	ASTM E 659-78
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	382	719.6	EU A.15
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	382	719.6	EU A.15
octaméthylcyclotétrasiloxane	384 à 387	723.2 à 728.6	ASTM E 659
alcool benzylique	436	816.8	
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis(methylamine)	526	978.8	

**Température de :** Non disponible.

décomposition

Viscosité : Non disponible.

Temps d'écoulement (ISO : Non disponible.

2431)

Caractéristiques particulaires

Taille des particules : Non applicable.

moyenne

## Rubrique 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

**Stabilité chimique** : Le produit est stable.

Possibilité de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition

dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

 Date d'édition/Date de révision
 : 2/21/2023
 Date de la précédente édition
 : Aucune validation
 Version
 : 1
 8/16

 antérieure

#### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
alcool benzylique	DL50 Voie cutanée	Lapin	2000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Souris	1360 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Souris	1360 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Lapin	1040 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Lapin	1040 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	1.5 mL/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	1230 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	1660 mg/kg	-
3-aminopropyltriéthoxysilane	DL50 Voie cutanée	Lapin	4.29 g/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	4 mL/kg	-
	DL50 Voie orale	Souris	4 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Souris	4000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Souris	4000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	1.57 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	2.83 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	1780 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	4000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	4000 mg/kg	-
	Dlmin Voie orale	Souris	4000 mg/kg	-
	Dlmin Voie orale	Rat	4000 mg/kg	-
	TDLo Voie orale	Souris	500 mg/kg	-
	TDLo Voie orale	Rat	500 mg/kg	-

### Estimations de la toxicité aiguë

Voie

Voie orale 4836.71 mg/kg
Voie cutanée 13334.9 mg/kg
Inhalation (poussières et brouillards) 46.71 mg/l

#### **Irritation/Corrosion**

 Date d'édition/Date de révision
 : 2/21/2023
 Date de la précédente édition
 : Aucune validation
 Version
 : 1
 9/16

 antérieure

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
dioxyde de titane	Peau - Faiblement irritant	Humain	-	72 heures 300 ug l	-
alcool benzylique	Peau - Faiblement irritant	Homme	-	48 heures 16 mg	-
	Peau - Irritant moyen	Cochon	-	100 %	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
2-pipérazin-1-yléthylamine	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 20 mg	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 5 mg	-
3-aminopropyltriéthoxysilane	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	100 mg	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 750 ug	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 5 mg	-

#### **Sensibilisation**

Non disponible.

#### **Mutagénicité**

Non disponible.

#### Cancérogénicité

Non disponible.

#### **Classification**

Nom du produit/composant	CIRC	NTP	ACGIH
dioxyde de titane	2B	-	A4

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

#### <u>Tératogénicité</u>

Non disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Quartz	Catégorie 1	inhalation	-
2-pipérazin-1-yléthylamine	Catégorie 1	-	-

#### **Danger par aspiration**

Nom	Résultat
Oranger doux, extraits	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

 Date d'édition/Date de révision
 : 2/21/2023
 Date de la précédente édition
 : Aucune validation
 Version
 : 1
 10/16

Informations sur les voies

d'exposition probables

: Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Ingestion**: Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

Effets potentiels

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

**Exposition prolongée** 

**Effets potentiels** 

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

**Généralités** : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles

niveaux

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité** : Susceptible de nuire au foetus.

Effets sur le : Aucun effet important ou danger critique connu. développement

Effets sur la fertilité : Susceptible de nuire à la fertilité.

#### Mesures numériques de la toxicité

Date d'édition/Date de révision : 2/21/2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 11/16

#### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
WEICON WAL06 Résine Epoxy Durcisseur	4836.7	13334.9	N/A	N/A	46.7
alcool benzylique	500	N/A	N/A	N/A	1.5
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	500	1100	N/A	N/A	N/A
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	500	N/A	N/A	N/A	N/A
2-pipérazin-1-yléthylamine	500	300	N/A	N/A	N/A
3-aminopropyltriéthoxysilane	500	N/A	N/A	N/A	N/A

## Rubrique 12.Informations écologiques

#### **Toxicité**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
dioxyde de titane	Aiguë CE50 19.3 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CE50 27.8 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CE50 35.306 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 3 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 13.4 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 11 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 3.6 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 15.9 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 6.5 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 13 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 >1000000 μg/l Eau de mer	Poisson - Fundulus heteroclitus	96 heures
	Aiguë CL50 >1000 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
alcool benzylique	Aiguë CL50 10000 μg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Aiguë CL50 15000 μg/l Eau de mer	Poisson - Menidia beryllina	96 heures
	Aiguë CL50 460000 μg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Juvenile (oiselet, couvée,	96 heures

Date d'édition/Date de révision: 2/21/2023Date de la précédente édition: Aucune validationVersion: 112/16

WEICON HP Résine Epoxy Durcisseur

## Rubrique 12.Informations écologiques

		sevrage)	
2-pipérazin-1-yléthylamine	Aiguë CL50 2190000 μg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures

#### Persistance et dégradabilité

Non disponible.

#### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogPow	FBC	Potentiel
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with m-	-	4.77	faible
phenylenebis(methylamine)	0.07		6 11 1
alcool benzylique	0.87	-	faible
3-aminométhyl- 3,5,5-triméthylcyclohexylamine	0.99	-	faible
2,4,6-tris (diméthylaminométhyl)phénol	0.219	-	faible
2-pipérazin-1-yléthylamine	-1.48	-	faible
3-aminopropyltriéthoxysilane	1.7	3.4	faible
Oranger doux, extraits	2.78 à 4.88	1.502 à 2.597	faible

#### Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Autres effets néfastes

: Aucun effet important ou danger critique connu.

## Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes d'élimination

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## Rubrique 14. Informations relatives au transport

Date d'édition/Date de révision : 2/21/2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 13/16

## Rubrique 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN3082	Non disponible.	UN1760	UN1760
Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (4,4'- Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro- 2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis (methylamine), Acides gras de tallöl, produits de la réaction avec du 4,4'-propane- 2,2-diylbisphénol, du (chlorométhyl)oxirane, de l'oxyde de méthylphényle et d'oxiran-2-ylméthyle et de la 3,6-diazaoctane- 1,8-diamine)	Non disponible.	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (4,4'- Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro- 2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis (methylamine), 3-aminométhyl- 3,5,5-triméthylcyclohexylamine)	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (4,4'- Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro- 2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis (methylamine), 3-aminométhyl- 3,5,5-triméthylcyclohexylamine)
Classe(s) de danger pour le transport	9	Non disponible.	8	8
Groupe d'emballage	III	-	II	II
Dangers pour l'environnement	Oui.	Non.	Oui.	Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigée.

#### Informations complémentaires

Classification pour le TMD

: Produit classé selon les sections suivantes de la Réglementation du transport des matières dangereuses. 2.43-2.45 (Class 9), 2.7 (Marine pollutant mark). Non-bulk packages of this product are not regulated as dangerous goods when transported by road or rail.

IMDG

: Le marquage relatif à un polluant marin n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.

**IATA** 

: Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement peut être affiché s'il est exigé par d'autres réglementations sur le transport.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac conformément aux instruments IMO

: Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 2/21/2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 14/16

### Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

#### Listes canadiennes

INRP canadien
 Substances toxiques au
 Aucun des composants n'est répertorié.
 Aucun des composants n'est répertorié.

sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

#### Réglementations Internationales

#### Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

#### Liste d'inventaire

Australie : Indéterminé.
Canada : Indéterminé.
Chine : Indéterminé.

Union économique

eurasiatique

**Japon** 

: Inventaire de la Fédération de Russie: Indéterminé.

: Inventaire du Japon (CSCL): Indéterminé.

Inventaire du Japon (ISHL): Indéterminé.

Nouvelle-Zélande : Indéterminé. : Indéterminé. **Philippines** République de Corée : Indéterminé. Taïwan : Indéterminé. Thaïlande : Indéterminé. **Turquie** : Indéterminé. États-Unis : Indéterminé. Việt-Nam : Indéterminé.

## **Rubrique 16. Autres informations**

**Historique** 

Date d'impression : 2/22/2023 Date d'édition/Date de : 2/21/2023

révision

Date de la précédente

édition

: Aucune validation antérieure

Version : 1

Date d'édition/Date de révision: 2/21/2023Date de la précédente édition: Aucune validationVersion: 1

WEICON HP Résine Epoxy Durcisseur

## **Rubrique 16. Autres informations**

#### Légende des abréviations

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

HPR = Hazardous Products Regulations

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution

maritime)

N/A = Non disponible

SGG = Groupe de séparation

NU = Nations Unies

#### Procédure utilisée pour déduire la classification

Classification	Justification
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B	Méthode de calcul
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A	Méthode de calcul Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2	Méthode de calcul
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1	Méthode de calcul

#### Références

: Non disponible.

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision

: 2/21/2023

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure